

## IDENTIFICATION DU DOSSIER

Votre numéro de dossier (s'il y a lieu)		Nouvelle entente	
		Modification à l'entente / Addenda	
Date de la dernière entente (s'il y a lieu)		Numéro de dossier CAI de la dernière entente (s'il y a lieu)	
Régime législatif applicable	<p>article 64 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels<sup>1</sup></p> <p>article 68 de la Loi sur l'accès</p> <p>1° à un organisme public ou à un organisme d'un autre gouvernement lorsque cette communication est nécessaire à l'exercice des attributions de l'organisme receveur ou à la mise en œuvre d'un programme dont cet organisme a la gestion;</p> <p>1.1° à un organisme public ou à un organisme d'un autre gouvernement lorsque la communication est manifestement au bénéfice de la personne concernée;</p> <p>2° à une personne ou à un organisme lorsque des circonstances exceptionnelles le justifient;</p> <p>3° à une personne ou à un organisme si cette communication est nécessaire dans le cadre de la prestation d'un service à rendre à la personne concernée par un organisme public, notamment aux fins de l'identification de cette personne.</p>		<p>article 172 de la Loi sur l'accès</p> <p>article 27 de la Loi sur la Financière agricole du Québec</p> <p>article 28 de la Loi sur la Financière agricole du Québec</p> <p>article 69.8 de la Loi sur l'administration fiscale</p>

## ORGANISMES

### ORGANISME RECEVEUR

#### IDENTIFICATION DE LA PERSONNE TITULAIRE DE LA DEMANDE ET RESPONSABLE DE LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Prénom				Nom			
Institution				Fonction			
Adresse				Ville			
Code postal		Téléphone		Poste		Courriel	

<sup>1</sup> Ci-après « Loi sur l'accès »

ORGANISME DÉTENTEUR DES RENSEIGNEMENTS #1						
IDENTIFICATION DE LA PERSONNE TITULAIRE DE LA DEMANDE ET RESPONSABLE DE LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS						
Prénom				Nom		
Institution				Fonction		
Adresse				Ville		
Code postal		Téléphone		Poste		Courriel

ORGANISME DÉTENTEUR DES RENSEIGNEMENTS #2						
IDENTIFICATION DE LA PERSONNE TITULAIRE DE LA DEMANDE ET RESPONSABLE DE LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS						
Prénom				Nom		
Institution				Fonction		
Adresse				Ville		
Code postal		Téléphone		Poste		Courriel

### ÉVALUATION DES FACTEURS RELATIFS À LA VIE PRIVÉE (EFVP)

Une évaluation des facteurs relatifs à la vie privée (EFVP) a-t-elle été effectuée préalablement à l'entente <sup>2</sup> ?	oui	non
L'EFVP a-t-elle conclu au respect de chacun des critères mentionnés à l'article 68 de la Loi sur l'accès ?	oui	non

### DOCUMENTS À JOINDRE AU PRÉSENT FORMULAIRE

Vous devez vous assurer que tous les documents nécessaires à l'analyse de l'entente sont joints au présent formulaire :

Lettre ou document explicatif du contexte dans lequel l'entente est conclue	
Entente signée par toutes les parties	
Liste des renseignements personnels visés par l'entente, si celle-ci n'y est pas déjà incluse	
Évaluation des facteurs relatifs à la vie privée (EFVP), si l'entente n'y réfère pas	

<sup>2</sup> Une EFVP doit être réalisée préalablement à la conclusion d'une entente dans le cadre d'une communication de renseignements personnels effectuée en vertu du deuxième alinéa de l'article 64 ou de l'article 68 de la Loi sur l'accès.

## BONNES PRATIQUES À ADOPTER

Considérant que les pouvoirs de surveillance de la Commission d'accès à l'information (la Commission) peuvent être exercés à tout moment, il est important d'adopter de bonnes pratiques.

- Bien documenter les démarches réalisées par votre organisation qui ont permis d'en arriver à une conclusion positive à la suite de l'EFVP. Vous devez expliquer la façon dont votre analyse a été effectuée, les éléments dont vous avez tenu compte et le processus qui vous a amené à conclure que les critères prévus à l'article 68 de la Loi sur l'accès étaient respectés.
- L'EFVP doit permettre de comprendre comment chacun des critères a été analysé et quels éléments ont été considérés. L'EFVP est préalable à l'entente et cette dernière devrait y référer. Si l'entente n'y réfère pas, l'EFVP doit obligatoirement être jointe à celle-ci.

## SIGNATURES

Les signature et initiales attestent que les informations contenues dans ce formulaire sont données de bonne foi et au meilleur de votre connaissance et que vous vous engagez à respecter les conditions mentionnées ci-dessous. Elles attestent également que vous vous engagez à respecter vos obligations légales découlant des lois applicables. Vous vous engagez également à assumer le rôle et les responsabilités qui vous incombent.

	Initiales
➤ Je confirme que le contenu de l'entente respecte le cadre légal.	
➤ Je confirme qu'aucun renseignement faisant l'objet de l'entente ne sera transmis avant son entrée en vigueur, soit 30 jours après sa réception par la Commission.	
➤ Je confirme que la communication des renseignements personnels sera inscrite dans un registre, tel que requis par l'article 67.3 de la Loi sur l'accès.	

PRÉNOM ET NOM (LETTRES MOULÉES)	SIGNATURE	DATE

**Veillez transmettre votre formulaire dûment rempli et signé de même que vos pièces jointes à l'adresse suivante : [cai.communications@cai.gouv.qc.ca](mailto:cai.communications@cai.gouv.qc.ca)**